

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2013

A 20 H 30

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Madame Françoise CLEMENT – Messieurs Georges BONNEFOND - Sébastien RATHIER – Jacques DUGENETET - Richard CHAUX – Mesdames Patricia SIMONIN - Françoise DOITRAND – Messieurs Patrick BERGER – Pierre VALLENSANT - Sigismond ROZANSKI.

Etait absent : Monsieur Didier LOUVET.

Madame Patricia SIMONIN a été nommée secrétaire de séance.

I – BILAN DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2013 :

Madame CLEMENT reprend les différents sujets abordés lors de la séance du 26 février 2013. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – ELEMENTS FINANCIERS :

- Bar :

La subvention du Conseil Général d'un montant de 8 750 € nous a été accordée. Elle a été calculée sur : 20 000 € d'achat de bâtiment + 16 945.80 € H.T. de travaux.

- Enveloppe cantonale de solidarité : Travaux du bar et du logement correspondant – Aide au maintien du petit commerce :

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour qu'une demande de subvention soit faite au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité auprès du Conseiller Général.

Montant subventionnable proposé : 8 705,42 € H.T.

Subvention demandée : 60 %, soit 5 223.23 €.

- Information sur les subventions accordées par le Conseil Général (dans le cadre du COCA) :

. Aménagement de sécurité au droit de l'école :

Travaux de voirie et de sécurité : 27 733 €, soit 57,30 % de 48 400 €.

Ligne COCA : 4 899 €, soit 28,65 % de 17 100 €.

. Aménagement du secteur de la mairie (espace vert et aménagement de la placette) :

4 445 €, soit 28,65 % de 15 515 €.

- Vote des taux des 3 taxes communales (Taxe d'Habitatio, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti) :

Cette année, les bases ont augmenté, suite à une révision. La commune percevra 2 279 € en plus, sans augmentation des taux.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à la proposition de Madame le Maire de ne pas augmenter les taux en 2013.

- **STEP :**

Les membres du Conseil Municipal fixent l'amortissement des travaux de construction de la STEP et des subventions obtenues sur 50 ans.

- **Loyer du commerce « l'embuscade » :**

Les membres du Conseil Municipal décident d'encaisser le loyer du mois d'août correspondant au bail en vigueur : 391,37 €.

Les membres du Conseil Municipal décident aussi, après vote, d'encaisser 3 mois de loyers supplémentaires, pour la période allant du 1er septembre 2012 au 28 février 2013.

- **CLETC :**

Un nouveau tableau a été établi concernant la compensation par la CCVAI, suite aux pertes financières dues au passage en FPU : nouveau montant : 119 768 €/an, soit 9 981 €/mois.

III – FORMALITES :

- **Réforme des rythmes scolaires :**

Nous avons reçu l'accord du Conseil Général pour le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à septembre 2014.

- **Chemin Lassaigne/Boutard :**

Messieurs LASSAIGNE et BOUTARD ont trouvé un accord pour l'achat du chemin traversant leurs parcelles. Monsieur PADEL, géomètre, doit intervenir.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour fixer le prix de vente du chemin à 0,20 €/m².

IV – BUDGETS :

- **SPANC :**

. Compte administratif 2012: Il est en accord avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal. Il n'y a pas eu de dépenses ni de recettes en 2012.

. Budget primitif 2013 : il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 000 € en section de fonctionnement.

- **Assainissement :**

. Compte administratif 2012 : Il est en accord avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal. Il fait apparaître un excédent de 4 683,56 € en section de fonctionnement et un excédent de 70 539,02 € en section d'investissement.

. Budget primitif 2013 : Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 19 420,25 € en section de fonctionnement et à 119 063,71 € en section d'investissement.

- **Budget principal de la commune :**

. Compte Administratif 2012 : Il est en accord avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal. Il fait apparaître un excédent de 72 614,90 € en section de fonctionnement et un déficit de 37 036,72 € en section d'investissement.

. Budget Primitif 2013 : Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 250 815,08 € en section de fonctionnement et à 464 125,92 € en section d'investissement.

V – TRAVAUX :

- Montée de la Chaux :

Le chantier sera terminé pour le 20 avril. Un tronçon supplémentaire sera changé par le SIE de la Bombarde.

- Le Plat-Le Grand Essart :

Le plan des travaux est présenté. Le montant du projet est estimé à 80 730,00 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour la réalisation de ce projet. Le DCE et le DET seront préparés par le Bureau d'Etudes F2i.

La SAUR doit nous faire parvenir un devis pour l'implantation d'un poteau d'incendie pour sécuriser le secteur.

- Sécurisation près de la mairie :

Un massif sera aménagé près de la mairie par l'entreprise EIFFAGE pour délimiter le tracé de la RD26 et l'Allée du Château.

- Garages derrière l'église :

Les 2 démarches possibles sont comparées :

. refaire la toiture

. démolir les garages et aménager l'espace en parking

Le coût est sensiblement le même (environ 22 000 €), sauf que pour la première possibilité, il faut ajouter un montant très conséquent pour réhabiliter un bâtiment qui, situé en ce lieu, a peu d'intérêt.

Les membres du Conseil Municipal optent donc pour la deuxième solution. La réalisation sera effectuée quand les travaux de voirie de l'année seront plus avancés.

- Bar :

L'encadrement de la porte à été terminé par l'entreprise RATHIER.

La Rue du Père Lachaise sera fermée par arrêté entre les maisons GAY et CASSARD afin d'implanter une petite terrasse pour le café.

- Entrée du bourg, côté St Germain Laval :

Le SIE de la Bombarde a été questionné sur ses projets de remplacement de canalisations sur la RD1.

S'il n'y a pas de projet, le Conseil Général devrait reprendre l'enrobé de la RD1 depuis l'entrée du bourg jusqu'au plateau traversant (peut-être en juillet). Il sera alors possible de procéder au marquage au sol et à l'implantation de bandes rugueuses.

- Eglise :

Dans le cadre du COCA, la demande de subvention concernant les travaux de l'église (clos et couvert) doit être déposée en 2013. Il convient donc de faire avancer le dossier.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

- Les maisons médicales de St Germain Laval et de St Martin la Sauveté devraient ouvrir en décembre 2013 ou janvier 2014.
- Nouvelle représentativité des communes au sein de l'EPCI :
Madame le Maire expose la proposition du Conseil Communautaire concernant cette nouvelle représentativité : rester en l'état, soit 25 sièges + 25% de sièges supplémentaires, soit 31 sièges.
Cette proposition permet de conserver : 4 sièges pour St Germain Laval, 3 sièges pour St Martin la Sauveté et 2 sièges pour les autres communes.
Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette proposition.
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 22 mars : une maintenance des ordinateurs sera effectuée par Monsieur ROUX, de St Germain Laval.
- Le Sou des Ecoles du RPI organise « la marche des Coucous » le dimanche 14 avril prochain.
- La chaudière du logement DEFRANCQ a été remplacée.
- Des trous sont à boucher sur les chemins. Un « tour » des chemins sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.